

Reçu de don à l'association « Terre de Morvan »

Important : ce don ne donne pas droit à une déduction fiscale, puisque l'AMAP ne correspond pas aux critères d'organisme d'intérêt général définis dans Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

1. Bénéficiaire du versement

Association « Terre de Morvan »

24 Route d'Avallon, Montmardelin,

89630 Saint-Germain-des-Champs

Objet : Le but de l'AMAP Terre de Morvan est de mettre en relation des producteurs, des transformateurs et des consommateurs liés par des contrats.

2. Coordonnées du donateur

Prénom / Nom

Adresse

Commune

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse électronique

3. Montant du don et mode de versement

A souhaité faire un don libre de

Mode de paiement

4. Accusé de réception du don par un membre du bureau de l'AMAP

Je soussigné

occupant le poste de

certifie avoir reçu le don mentionné ci-dessus à la date du

enregistré en comptabilité sous le numéro de pièce suivant

Signature